



Mr le Directeur,

La date du jeudi 24 Septembre 2013 restera comme un jeudi noir dans l'histoire de la région de Paris Nord.

Il a vu une remise en cause du statut des cheminots avec le non respect de la procédure disciplinaire.

Un agent de l'ELT NIF s'est vu notifié sa radiation des cadres alors que le dossier présenté en conseil de discipline était vide.

Ce vendeur s'est vu reprocher le non respect d'une procédure de versement comptable mainte fois dénoncée comme étant non fiable et insuffisante dans les IRP.

Cet homme a été accusé de malversations alors que les enquêtes de la Police et de la SUGE n'ont pas pu apporter la moindre preuve de malhonnêteté dans cette affaire.

Ce cheminot a été révoqué alors que les formulaires dits « 4Bis » et « 5Bis » repris dans le RH144 ne lui ont pas été remis.

A travers la décision que vous venez de prendre, Mr le Directeur, c'est à tous les cheminots de votre région que vous adressez le message suivant : « désormais ce n'est plus le statut qui dictera les décisions mais l'arbitraire des jugements sans fondement de la direction et la volonté de sanction qui primera sur la procédure et le droit ».

Les vendeurs et plus largement tous les cheminots auront maintenant une épée de Damoclès au dessus de leur tête où l'arbitraire sera la règle !

Qui peut accepter cet arbitraire ?

Qui peut accepter que la SNCF soit une zone de non droit ?

Qui peut accepter que le statut soit foulé de la sorte ?

Aucun délégué, aucun élu du personnel ne peut accepter de telles dérives, tous nous devons dire stop !

L'injustice qui frappe ce cheminot est insupportable.

La vie de cet agent est brisée, nous n'en serons pas complices et nous irons au bout de la défense de celui-ci.

Monsieur le Directeur, la délégation Force Ouvrière vous demande des réponses précises !

**APPLICATION DU STATUT !!
RESPECT et MAINTIEN DU STATUT !!**